

Extrait des délibérations

Du Conseil départemental

N° CD-2022-4-6-1

Séance du jeudi 20 octobre 2022

POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE - POUR DES BIBLIOTHÈQUES ANCRÉES DANS LES DÉFIS DU XXIÈME SIÈCLE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

KLINKERT Brigitte procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie procuration à VOGT Victor
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie procuration à MATT Nicolas
MULLER Lucien procuration à MARTIN Monique
STRAUMANN Eric procuration à KAMMERER Joseph

WOLF Etienne procuration à WOLFHUGEL Christiane

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences partagées des collectivités territoriales en matière de culture,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental, notamment en matière de promotion des solidarités et d'accès au droit et aux services des publics dont il a la charge,
- VU la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien, du 7 octobre 2022
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les nouvelles orientations pour la politique de lecture publique déclinée selon les trois axes :
 - des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle (développement de l'esprit critique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement des imaginaires)
 - une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres
 - une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires
- Approuve les objectifs de mise en œuvre de ces orientations :
 - Développer une offre de médiations culturelles innovantes
 - Renforcer et diversifier les compétences médiation des professionnels et des bénévoles
 - Créer et aménager des lieux de lecture publique
 - Adapter la stratégie documentaire, y compris numérique, de la Bibliothèque d'Alsace
 - Favoriser la structuration intercommunale des réseaux de lecture publique
 - Encourager la coopération entre les acteurs culturels, sociaux et éducatifs
- Approuve la candidature au label « Premières pages » de l'Etat
- Adopte la création d'un concours littéraire dont le règlement sera défini le cadre d'une délibération ultérieure
- Précise que la mise en œuvre des dispositifs suivants sera définie dans le cadre de délibérations ultérieures
 - La mise en place d'un conventionnement plus qualitatif pour encourager la mise en réseau des bibliothèques

- La mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour favoriser la coopération entre les acteurs culturels, sociaux et éducatifs dans les bibliothèques
- Un fonds de soutien à l'aménagement d'espaces d'actions culturelles et de rencontres dans les bibliothèques
- Décodage, festival de l'éducation aux médias et de la liberté d'expression
- L'Alsace se (ra)conte, festival de contes pour développer les imaginaires
- Le soutien aux festivals littéraires alsaciens

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité